



CONGRÈS
NATIONAL

2024



Thème A

Merci de retourner au plus vite, dès la fin de votre congrès académique, vos amendements par mail à theme_a@sympa.snes.edu en respectant toutes les consignes ci-dessous.

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes** (les numéros et le texte initial)
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : ajout**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique : suppression**
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage etc. ne devra être ajouté au document
- ✓ Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
- ✓ Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
- ✓ Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d'utiliser le ...
- ✓ Pour la féminisation, merci d'adopter le ·e (comme dans le texte initial).
- ✓ **Merci d'ajouter devant votre amendement en 3^{ème} colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule à la place des XXX.** Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées. Commencer par faire un *Remplacer tout* « XXX- » par les lettres de votre académie.
- ✓ **En cas de motion(s) sur un thème, merci de la/les ajouter à la fin de ce document en dehors du tableau avec, pour chacune, le détail du vote de votre congrès académique.**

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème A – Pour un second degré démocratisant et émancipateur	XXX -
002		XXX -
003	Introduction - Du collège aux 3 voies du lycée : émanciper la jeunesse par les savoirs	XXX -
004	Avec G. Attal, nommé par E. Macron pour « prolonger le formidable bilan de J.-M. Banquer », le rythme des annonces s’est emballé. Le SNES-FSU les analyse, les relie et les combat avec la profession car elles font système dans un projet néo-libéral pour le second degré : une sélection progressive de la Sixième jusqu’à l’accès à l’enseignement supérieur, un renoncement à l’élévation des qualifications de toute la jeunesse, donc à terme de toute la population.	<p>AIX-</p> <p>Ajout après Attal: « Puis A. Oudéa Castera »</p> <p>Remplacer Banquer par « Blanquer »</p> <p>Ajout après « second degré » : « et pour la société dans son ensemble »</p> <p>Ajout à la fin du §: Un projet néo-libéral reposant sur une logique d’individualisation des objectifs d’apprentissages et des parcours aménagés en collège par la mise en place de groupe de niveaux. Le bac Blanquer individualise les parcours et fait croire aux élèves et à leur famille que la liberté de choix des spécialités va leur permettre d’accéder à toutes les formations du supérieur. Loin d’atténuer les inégalités de genre, d’origine sociale ou de territoire, le lycée Blanquer les a amplifiées et transforme les enseignants en acteurs du tri social, plus particulièrement lors de l’examen des vœux des élèves au cours des conseils de classe de terminale. Farce du libre choix encore pour les familles entre les établissements publics et privés dont l’accès est par définition inégalitaire et discriminatoire. Dans ce projet d’école que nous dénonçons, la prétendue liberté individuelle responsabilise les familles et par la même occasion désengage l’État de son incapacité à mettre en place les moyens pour faire réussir tou.te.s les élèves.</p>
005	Les groupes de niveau au collège rompent avec un collège commun à l’ensemble des élèves, la découverte des métiers promeut l’apprentissage, le DNB bloque la poursuite des études vers le lycée, la formation professionnelle des LP est transférée aux entreprises, le lycée général et technologique, réformé en continu depuis 4 ans, démobilise les élèves les plus fragiles.	<p>AIX-</p> <p>Ajout à la fin du §: « Ces éléments, constitutifs du « choc des savoirs », font craindre une remise en question de la scolarité obligatoire jusqu’à 16 ans »</p>
006	Formation continue hors du temps de service, pression locale pour ne « perdre aucune heure de cours », missions du Pacte, interchangeabilité rampante... ces offensives nouvelles contre les personnels s’ajoutent aux injonctions incessantes, aux sureffectifs dans les classes, aux dispositifs périphériques inefficaces, au management autoritaire. Tout cela fait perdre le sens du métier et des priorités. Le projet de réforme de la formation initiale transformerait les professeur·es en technicien·nes, privé·es de toute liberté pédagogique et professionnelle, formé·es	<p>AIX –</p> <p>Ajout à la fin du §: Dans cette chasse aux « heures perdues », les sorties et voyages scolaires sont menacés. Par son pouvoir d’appréciation et de validation des activités ou projets dans le cadre général du fonctionnement de l’établissement, le chef d’établissement peut refuser ou conditionner sorties et voyages scolaires à des remplacements. Les sorties et voyages scolaires s’inscrivent dans le parcours d’apprentissage des élèves, participent à leur</p>

	<p>aux « bonnes pratiques », au manuel labellisé, aux évaluations standardisées, aux applications pilotées par l'intelligence artificielle. Des professeur-es dont on affaiblit l'expertise dans les contenus et apprentissages disciplinaires pourront-ils encore accompagner l'ensemble des élèves à progresser ?</p>	<p>émancipation et à leur ouverture au monde. Leur mise en œuvre ne doit dépendre que d'objectifs pédagogiques et reposer sur des équipes volontaires et rémunérées. L'éclatement du groupe classe en lycée et les groupes de niveaux en collège entravent cette liberté. Nous devons exiger que le cadre réglementaire soit respecté « tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire ». Les sorties scolaires doivent être intégralement prises en charge par l'État réduisant ainsi les coûts de transports très inégaux en fonction des territoires. L'État doit financer un voyage scolaire en collège , un autre en lycée pour tou.te.s les élèves des voies technologique, générale et professionnelle. Pour que l'École reste gratuite et qu'elle soit un outil de lutte contre les inégalités sociales entre élèves et établissements, contre la reproduction et la domination.</p> <p>Si on affaiblit l'expertise des professeur.e.s dans les contenus et apprentissages disciplinaires, ils ne seront plus en capacité de faire progresser l'ensemble des élèves. Il faut des professeur.e.s expert.e.s dans leur champ disciplinaire pour un second degré émancipateur pour toutes et tous.</p>
007	<p>Le SNES-FSU s'oppose à l'éclatement du second degré, une rupture dans les progrès constants de démocratisation. Il défend le principe de l'éducabilité de tous et toutes et une École qui prenne en compte tous les profils et situations d'élèves. Le service public, gratuit et laïque doit être présent partout car lui seul scolarise toute la jeunesse quelle qu'elle soit et où qu'elle soit. Avec la FSU, le SNES revendique la scolarité obligatoire portée à 18 ans avec un second degré repensé pour laisser du temps aux élèves pour apprendre et aux professeur-es pour enseigner, avec des équipes pluriprofessionnelles complètes partout. Une loi de programmation budgétaire et un plan pluriannuel de recrutement sont indispensables.</p>	<p>AIX -</p> <p>Ajout après « équipes pluriprofessionnelles complètes partout » : « et disposant de temps pour la concertation et le suivi des élèves. »</p>
008		<p>AIX -</p> <p>Dans le domaine de l'orientation scolaire, le MENJS a fait le choix d'une privatisation en favorisant des organismes privés pour l'accompagnement des élèves. Le SNES-FSU s'oppose à cette externalisation croissante de missions qui incombent à l'École. Pour les organismes déjà labellisés, il demande l'évaluation systématique de ces prestations par des commissions constituées d'enseignants-chercheurs universitaires, à même de vérifier la fiabilité des contenus et le respect des règles déontologiques.</p>
009	<p>Fiche 1 - Vive l'école laïque !</p>	<p>XXX -</p>
010	<p>Après l'assassinat de Samuel Paty, avec celui de Dominique Bernard, les terroristes islamistes se sont attaqués à l'école publique laïque. Sa mission émancipatrice leur est insupportable. Le SNES-FSU honorera leur mémoire en exigeant les moyens permettant à l'école laïque de faire vivre ses ambitions. Elle est une fabrique pour faire société sur des bases communes partagées. Des citoyen-nes, formé-es par elle à l'autonomie de pensée reposant sur la raison, peuvent faire obstacle à toutes les</p>	<p>AIX-</p> <p>Remplacer « Le SNES-FSU honorera leur mémoire en exigeant les moyens permettant à l'école laïque de faire vivre ses ambitions » par « Le SNES-FSU continuera à honorer leur mémoire et exige face aux injonctions souvent floues et mal cadrées de l'institution des moyens permettant à l'école laïque de faire vivre ses ambitions notamment en proposant une formation continue de</p>

	<p>dominations. Les attentats islamistes, les offensives réactionnaires (l'extrême droite y étant très active) contre des enseignements et des personnels, la relativisation des savoirs et théories scientifiques rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l'école laïque.</p>	<p>qualité, prise sur le temps de service, pour tou.te.s les collègues afin de leur permettre de dénouer ces moments de tensions».</p> <p>Ajout à la fin du §: Nous condamnons les tentatives des groupes de pressions d'extrême droite et de parents d'élèves notamment l'association « Parents vigilants » créée par Eric Zemmour pour le parti Reconquête, reçue en novembre 2023 pour un colloque au Sénat. Ce mouvement adopte les méthodes de l'extrême droite qui menacent liberté d'enseigner et enseignant.e.s, certains placé.e.s sous protection policière. Les contenus enseignés visés et sorties scolaires portent sur les questions de sexualité, de genre, de minorité, d'immigration ... Des attaques inacceptables contre les personnels : intimidations, courriers anonymes, campagnes de harcèlement numérique... Nous défendons une école émancipatrice et républicaine, rempart contre les idées d'extrême droite tel que : l'intolérance, les discriminations, le racisme, les fondamentalismes religieux et l'antisémitisme.</p>
011	<p>Elle crée les conditions de l'émancipation en protégeant des prosélytismes et en faisant cesser en son sein les assignations. Cela doit être expliqué. Y faire étudier tous les jeunes doit être une exigence nationale. Ce n'est pas le projet de celles et ceux qui prétendent défendre l'école laïque, soit pour stigmatiser les musulman-es, soit pour y perpétuer leurs tutelles. Face à ces défis, la loi de 2004 et les conditions de son application doivent permettre l'accueil de l'ensemble des élèves sans discrimination et sans concession à l'égard des pressions ou du prosélytisme.</p>	<p>AIX-</p> <p>Ajout à la fin du §: Nous dénonçons l'instrumentalisation de la laïcité faite par le gouvernement Attal à des fins politiques notamment avec l'interdiction des abayas à la rentrée 2023. Par l'agitation médiatique, le ministère avait pour objectif de masquer les conditions de rentrées catastrophiques avec une crise de recrutement inédite. De plus, cette mesure vise exclusivement une religion, l'islam, au risque de remettre en cause la neutralité de l'État, de stigmatiser les élèves musulman.e.s et de favoriser des expressions du racisme à l'école . Elle pose problème car elle met les personnels dans une situation de jugement subjectif sur le caractère religieux ou pas d'un vêtement aboutissant parfois à des tensions dans les établissements. La loi de 2004 et le dialogue avec élèves et familles auraient permis de régler des situations, d'ailleurs peu nombreuses au regard du nombre d'élèves. Nous défendons une école laïque et refusons que cette valeur soit dévoyée à des fins politiciennes.</p>
012	<p>L'école laïque ne se défie pas de ses élèves. Elle doit permettre à toute la jeunesse d'entrer dans une dimension réflexive et critique, dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements ou avis sont légitimes. L'école laïque doit faire percevoir l'utilité pour tous et toutes du principe de laïcité. Les formations « laïcité » à destination des personnels doivent intégrer les dimensions intellectuelles émancipatrices de la laïcité scolaire, ce qu'elles font peu actuellement.</p>	
013	<p>L'école laïque n'est pas un idéal éthéré derrière lequel le pouvoir peut se réfugier à chaque drame pour mieux poursuivre les politiques de son affaiblissement. Il faut des actes pour protéger et valoriser les personnels comme leurs métiers. L'argent public doit aller à l'école publique. Cela permettra en particulier une gratuité complète effective notamment pour les élèves des familles défavorisées</p>	<p>AIX -</p> <p>Ajout à la fin du §: « L'argent public doit aller à l'école publique. Au nom de la liberté de l'enseignement, la loi Debré de 1959 a contribué à renforcer le séparatisme social, en particulier dans les grandes aires urbaines. Dans l'état</p>

		<p><i>actuel, la séparation des églises et de l'État n'est pas respectée. Par conséquent, nous exigeons la suppression totale des financements de l'enseignement privé de la part de l'État et des collectivités territoriales. L'enseignement catholique sous contrat représente 96 % des établissements privés, et est financé à 75 % par des fonds publics. Souvent hors de contrôle, il remet en cause le principe même d'un État laïque. L'absence de transparence et des dérives sont constatées dans des établissements privés catholiques sans que l'État ne mettent en place de véritables outils de contrôle. Catéchèse assurée sur les heures de cours, censure de film, refus de faire intervenir des organismes agréés, obligation d'assister à la messe, contenus non appropriés au regard du programme, formation religieuse facultative proposée à tou.te.s les enseignant.e.s fonctionnaires.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU confirme les mandats de ses précédents congrès ; il réaffirme en particulier son refus du dualisme public-privé (confessionnel et patronal) et considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation des missions de service public et laïque réservant ainsi les fonds publics au service public.</i></p> <p><i>Les centres d'examen doivent se tenir uniquement dans des établissements publics.</i></p> <p><i>En attendant, il faut renforcer les contrôles afin que tout établissement d'éducation privé rende des comptes sur leurs recrutements, leurs finances et leurs pratiques pédagogiques auprès d'organismes de contrôle.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU demande à ce que toute nouvelle ouverture de classes dans le privé ne soit plus financée, à ce qu'aucune formation, option ne soit proposée sur un secteur uniquement par un établissement privé.</i></p> <p><i>Le congrès du SNES-FSU décide d'organiser au cours du prochain mandat un congrès académique d'étude au sujet de nos revendications concernant la question de la dualité public/privé dans l'objectif de défendre l'enseignement public. »</i></p>
014	Le SNES-FSU sera à l'offensive, dans le cadre le plus unitaire possible, pour défendre et populariser les particularités de l'école publique laïque.	XXX -
015		XXX -
016	Fiche 2 - Mixité sociale et scolaire	XXX -
017	La publication des IPS démontre que l'enseignement privé sous contrat, financé à 73% par l'argent public, sépare les élèves. Les jeunes de milieu favorisé y sont majoritaires (55% en 2021 contre 32 % dans le public qui scolarise trois fois plus d'élèves boursier-es). Pourtant, les gouvernements Macron le financent toujours plus. Le nombre d'établissements privés entrant dans les Contrats locaux d'accompagnement (CLA ou la « nouvelle éducation prioritaire ») ne cesse d'augmenter. Le ministre Ndiaye a signé un protocole d'accord avec le privé	XXX -

	catholique sous contrat prétendant favoriser la mixité sociale et scolaire ! L'État s'y place à son service. Le SNES-FSU dénonce cette faute. L'argent public doit financer exclusivement l'école publique laïque. Quelles politiques publiques pour garantir la mixité sociale et scolaire du collège au lycée ?	
018	Le ministère prétend améliorer la mixité sociale dans les collèges publics par deux mesures :	XXX -
019	- L'ouverture de sections internationales ou de classes à horaires aménagées dans des collèges à faible IPS. Cela est peu efficace pour le SNES-FSU qui pointe le risque de ségrégation intra-établissement ;	AIX - Ajout à la fin du §: « Ce type de dispositifs a tendance à renforcer la concurrence entre établissements (public-public ; public-privé), en particulier dans les grandes métropoles. Il faudrait généraliser ce type d'enseignements dans tous les établissements publics et non pas en faire un affichage de type « méritocratique ».
020	- L'appariement de deux collèges dont les IPS diffèrent de façon à équilibrer la sectorisation des élèves : à quelles conditions le SNES-FSU peut-il soutenir ces collèges multisecteurs ?	AIX - Ajout après « multisecteurs » : « l'utilisation de ces algorithmes d'affectation ne peuvent résoudre la question des zones les plus ségréguées. A l'évidence, il faudrait que cela s'accompagne de moyens très très importants pour proposer des classes à très faibles effectifs et un renforcement de l'accompagnement des élèves les plus fragiles.
021		AIX- Indicateur devenu central dans toutes les discussions liées aux moyens dans l'Éducation nationale, l'Indice de positionnement social a été défini à partir d'une enquête sur les habitudes culturelles et éducatives des familles de 35 000 élèves en lien avec les catégories socio-professionnelles. L'IPS peut apparaître comme un indicateur intéressant, mais il a des limites comme la non prise en compte de l'environnement socio-économique ou de certains critères (recours aux cours privées...). Il ne peut pas être le seul indice de détermination pour les EPLE. Sa publication depuis 2022 entre dans une mise en concurrence des établissements que le SNES-FSU dénonce.
022	Pour le SNES-FSU, les politiques publiques doivent converger vers une mixité sociale accomplie dans tous les établissements. Dans l'attente, une politique forte d'éducation prioritaire doit être impulsée au niveau national.	AIX - Ajout après « national » : La mixité sociale à l'école ne pourra être le fait des seules politiques scolaires. La question de la mixité urbaine et le renforcement des mobilités collectives sont aussi des enjeux cruciaux. La décision récente du nouveau Premier ministre de modifier le périmètre de la loi SRU ne va pas dans le bon sens. Dans l'immédiat, il faudrait renforcer considérablement les moyens sur les établissements de l'éducation prioritaire (allègement des effectifs pour permettre du travail en petits groupes).
023	Le ministère communique peu sur l'éducation prioritaire, l'abandonnant et réduisant progressivement ses moyens. La révision de la carte de l'éducation prioritaire est repoussée à la rentrée 2025 alors qu'elle est nécessaire et urgente. Le SNES-FSU	AIX- Le SNES-FSU mènera campagne contre la délabellisation des REP si cette menace se précise. Une nouvelle carte se doit au contraire d'être ambitieuse, intégrant

<p>mènera campagne contre la délabellisation des REP si cette menace se précise. Une nouvelle carte se doit au contraire d'être ambitieuse, intégrant les lycées en relevant. Elle doit prendre en compte l'aggravation des inégalités économiques et sociales dans une période de crises successives. Le SNES-FSU luttera contre la généralisation annoncée de cités éducatives à tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).</p>	<p>les lycées en relevant. Elle doit prendre en compte l'aggravation des inégalités économiques et sociales dans une période de crises successives. Le SNES-FSU luttera contre la généralisation annoncée de cités éducatives à tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).</p> <p>Ajout après « cette menace se précise » : « Le SNES-FSU défend une éducation prioritaire basée sur une limitation des effectifs et un abondement des dotations horaires. Il s'oppose à toute mesure de dislocation du cadre national de l'enseignement, de territorialisation ou de dé-labellisation (dans les REP notamment), il demande en conséquence la suppression des cités éducatives. Une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire est nécessaire. Elle ne saurait constituer une école à part : les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus, avoir pour leurs élèves les mêmes ambitions et exigences que les autres. Cela nécessite un horaire élève hebdomadaire plus important permettant notamment de diversifier les pratiques. Le SNES-FSU demande l'unification des labels dans un cadre national et une carte large définie à partir des besoins des collèges, mais aussi des lycées, aujourd'hui exclus. Nous revendiquons l'extension de la pondération et de l'indemnité REP+ à l'ensemble des personnels de l'éducation prioritaire. »</p> <p>Ajout après « moyens » : il est malvenu d'opposer, comme le fait le gouvernement, les établissements défavorisés des centres urbains aux établissements ruraux de la France dite « périphérique ». Conçue au départ comme ponctuelle, la politique de l'éducation prioritaire s'est transformée en un dispositif pérenne. Dans le même temps, la ghettoïsation des établissements urbains s'est renforcée, par le bas et par le haut. La délabellisation des REP est une très mauvaise idée. Certes, le label REP peut paraître stigmatisant, mais il ne suffit pas à expliquer l'évitement de ces établissements ».</p> <p>Ajout après « urgente ». « Il est impératif de renforcer les aides à l'attention des établissements de l'éducation prioritaire. L'ouverture des établissements de 8 h à 18 h 00 est une bonne chose si cela s'accompagne d'un renforcement des moyens éducatifs (AED, CPE, professeurs) et non pas d'une délégation de service public à des associations diverses et variées. Il faudrait également réfléchir à une modulation des aides en fonction de l'IPS mais pas seulement. De nombreux collèges hors éducation prioritaire doivent parfois composer avec des problématiques sociales du même ordre.</p>
<p>024</p>	<p>AIX - La mise en place de groupes de niveau sur la totalité des horaires de Français et de Mathématiques en sixième et en cinquième à la rentrée 2024 (puis</p>

		<i>en quatrième et en troisième à la rentrée 2025) à partir des résultats des évaluations nationales induira un déterminisme scolaire des élèves, et ce dès la sixième. La recherche démontre que les classes de niveaux ont des effets catastrophiques, nous rappelons la nécessité de l'hétérogénéité sociale et scolaire pour la réussite de tous les élèves. Le tri scolaire des élèves, et donc social car les statistiques montrent que ces deux dimensions sont souvent corrélées, commencera dès la sixième avec des regroupements de niveau, cela annonce la fin de la mixité sociale et scolaire dans tous les collèges de France . Le SNES-FSU s'oppose à la mise en place de ces groupes de niveaux et exige l'abandon du choc des savoirs.</i>
025	Fiche 3 – Des programmes pour émanciper	XXX -
026	Les contenus et les pratiques doivent permettre de mieux prendre en compte les enjeux démocratiques, les rapports sociaux, les inégalités sociales et scolaires. La vigilance s'impose dans un contexte d'attaques récurrentes, politiques ou religieuses.	XXX -
027	Le concept de « fondamentaux » renvoie à des éléments de français et de mathématiques, évalués et vérifiés par les évaluations nationales. Parfois en contradiction avec les programmes, ils concourent à une perte de sens du métier, minorent les différents pans de la culture scolaire, organisent le collège du tri social et standardisent les pratiques professionnelles.	XXX -
028	La « culture générale » prônée par le ministère s'inscrit dans cette conception individualiste et utilitariste de l'éducation avec la volonté de restreindre la culture à un patrimoine garant de la Nation.	XXX -
029	Le SNES-FSU y oppose une éducation plus complète pour tous et toutes, permettant l'émancipation par les savoirs. Il récuse le nouveau socle commun annoncé et ses quatre « familles de compétences ».	AIX - <i>Ajout après « familles de compétences » : « notamment les compétences psychosociales »</i> <i>Ajout après « Il récuse le nouveau socle commun .. » : « le SNES-FSU condamne toute notion de socle commun ».</i>
030	Le SNES-FSU défend des programmes nationaux déclinés annuellement permettant de construire une culture commune ambitieuse et de faire vivre la laïcité scolaire dans toutes les disciplines.	XXX -
031	Les pratiques pédagogiques et les méthodes doivent relever de la liberté pédagogique des professeur-es. La formation continue, sur le temps de service, doit leur permettre de faire des choix éclairés, loin des « bonnes pratiques » imposées.	XXX - <i>Ajout après « professeur.e.s » : « et de la liberté de conception et de pratique des PsyEN et des CPE. »</i>
032	Comment mieux prendre en compte les questions d'égalité de genre et d'éducation à la sexualité dans les différents temps, formes scolaires, et dans toutes les disciplines ? Comment permettre aux élèves de mieux comprendre les phénomènes climatiques et les enjeux écologiques, les enjeux concernant l'information, les médias, le numérique et la protection des données ? Quels contenus ? Quelles pratiques ? Quels outils ? Quelle formation ?	AIX- <i>Ajout à la fin du §: La construction des programmes doit s'écarter des propositions de lutte contre le dérèglement climatique par des méthodes correctives, comme par exemple le stockage de dioxyde de carbone, car elles ne remettent pas en cause le modèle capitaliste destructeur qui participe lui-même fortement au réchauffement global.</i>

		<p><i>Le rapport 2024 du HCE est clair : en France, le sexisme, loin de reculer, s’ancre voire même progresse ; plus l’engagement en faveur des femmes s’exprime, plus la résistance s’organise. A la maison, la hiérarchisation des sexes commence tôt, puis s’installe à l’école et explose en ligne. Ce n’est que par une prise de conscience collective que nous pourrions combattre le sexisme. C’est pourquoi, le SNES-FSU exige une formation initiale et obligatoire sur l’égalité filles-garçons pour tous les personnels.les, l’application de la loi sur l’éducation à la sexualité et à la vie affective, la révision des manuels scolaires, la création d’un corpus (manuels) approprié selon les différentes classes d’âge.</i></p>
033		<p><i>AIX- L’oral ne saurait être limité à des épreuves d’évaluation, il faut envisager la préparation de l’oral sur toute la scolarité des élèves. Pour cela des effectifs en petits groupes, du temps dédié dans les programmes et une formation spécifique pour tou.tes les enseignant.es sont nécessaires. Il s’agit de garantir à l’oral son rôle spécifique dans l’organisation de la pensée aussi bien que la socialisation scolaire. Enseigner l’oral c’est en gommer les biais de genre et les inégalités sociales.</i></p>
034	<p>Le SNES-FSU réaffirme l'importance des diplômes et rappelle son refus des certifications. Le DNB et le baccalauréat doivent permettre d'évaluer des apprentissages scolaires : comment en particulier concevoir une épreuve orale du DNB et des épreuves orales du baccalauréat du point de vue des contenus évalués, du déroulement des épreuves et de la composition des jurys afin qu'elles soient centrées sur des savoirs et savoir-faire disciplinaires ?</p>	<p><i>AIX- Ajout après « Le SNES-FSU réaffirme l'importance des diplômes » : « nationaux » Ajout à la fin du §: « L'épreuve orale est socialement discriminante d'autant plus au regard de la faiblesse des moyens mis en œuvre pour l'enseigner dès le plus jeune et dans le secondaire. Les élèves de milieux favorisés sont doté.e.s d'un code socio-linguistique élaboré, formel et universaliste, qui constitue le code de référence de l'école. Les élèves de classes populaires disposent d'un code restreint, concret et particulariste : ils devront donc « changer de code » pour pouvoir réussir à l'école et aux épreuves orales. Pour limiter ces effets inégalitaires, une épreuve orale au baccalauréat doit limiter les critères d'évaluations reposant sur une aisance orale héritée et s'appuyer davantage exclusivement sur les contenus disciplinaires des deux spécialités. La grille indicative d'évaluation du Grand Oral démontre ce risque. Les deux premières compétences « qualité orale de l'épreuve », « qualité de la prise de parole en continu » reposent sur des éléments non scolaires dont l'appréciation reste très subjective. Une grille de correction doit être proposée à tous les examinateurs avec des critères objectifs, disciplinaires et réfléchis pour éviter les biais de genre et les biais sociaux dans la prise de parole. Pour améliorer la transparence dans la notation, il faudra distinguer l'exposé et l'échange avec le jury. Établir une grille avec répartition de points pour l'exposé : problématique, structure, argumentation. Pour les questions du jury,</i></p>

		<p><i>évaluer la capacité à maîtriser les contenus disciplinaires présentés dans l'exposé et en lien avec le programme.</i></p> <p><i>L'exposé qui aura du être préparé avec un temps dédié et des professeur.e.s formé.e.s, devrait durer 15 minutes suivi de 5 minutes de questions. L'utilisation d'un support permettra d'appuyer le travail des élèves.</i></p> <p><i>Le jury devra être composé des deux professeur.e.s de spécialité de l'élève, d'autant plus pertinent pour des sujets transversaux (qui nécessiterait un temps de concertation).</i></p> <p><i>La capacité d'un élève à élaborer une problématique, à s'exprimer à l'oral en construisant son exposé sur des savoirs et ses connaissances, à mener et à soutenir un échange oral sont pour le SNES-FSU des objectifs majeurs de l'évaluation de l'oral. »</i></p>
035		XXX -
036	Fiche 4 - Un collège démocratisant	XXX -
037	Toutes les classes de collège accueillent désormais plusieurs élèves à besoins éducatifs particuliers dépendant de dispositifs d'inclusion (SEGPA, ULIS, UPE2A), bénéficiant de PPS ou PAP ou sans identification de leurs problèmes d'apprentissage. Le SNES-FSU demande un maximum de 20 élèves par classe (16 en Éducation prioritaire) pour assurer la réussite de toutes et tous, tout en donnant les conditions d'une école plus inclusive.	XXX -
038	Dans un cadre conjuguant baisse des effectifs, plan de recrutement de professeur-es, bâti scolaire adapté et rénové, le SNES-FSU propose d'augmenter le temps d'enseignement jusqu'à 32 heures par semaine au collège afin de contrer les inégalités qui se creusent hors du temps scolaire.	XXX -
039	Le projet de grille horaire du SNES-FSU garantit pour chaque discipline des séances en groupes à effectif réduit et/ou un volume horaire accru financé. Le but est de construire pour tous et toutes une culture commune, en permettant de varier les situations d'apprentissage pour créer, expérimenter, manipuler, coopérer.	XXX –
040	Toutes les dimensions des programmes, repensés dans leur cohérence, doivent pouvoir être travaillées au sein de la classe, sans avoir à en externaliser une partie, comme c'est trop souvent le cas, notamment sous la forme de devoirs à la maison, facteurs eux aussi d'aggravation des inégalités scolaires. Les conditions doivent permettre aux professeur-es de remédier en classe aux difficultés scolaires. Pour les élèves les plus fragiles, des temps de remédiation sont prévus à la main des équipes.	<p>AIX –</p> <p><i>Ajout après « difficultés scolaires » : « la prise en compte des besoins des élèves ne doit pas se limiter à des allègements de programme ni à des prescriptions du domaine médical en termes de pratiques pédagogiques. Des temps de concertation et d'échanges dans le cadre de l'équipe pluri-professionnelles doivent être prévus dans les emplois du temps des personnels afin d'apporter tous les éclairages dans l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves. »</i></p> <p><i>Ajout à la fin du §: « La refonte des programmes de l'enseignement moral et civique rebaptisée instruction civique par le président de la République dans le cadre d'« un réarmement civique de la jeunesse » accouche d'une souris. Ce</i></p>

		<p><i>vocabulaire martial qui sied si peut à l'École ne saurait transformer l'enseignement moral et civique en apprentissage de règles disciplinaires ou de normes sociales et comportementales.</i></p> <p><i>Les nouveaux programmes, directifs et descendants, limitent la liberté pédagogique des enseignants en affichant des prescriptions pour leur mise en œuvre. La citoyenneté est présentée comme un concept vague sans délimitation précise, un pot-pourri qui est un empilement de multiples actions ne relevant pas d'un cours d'enseignement moral et civique. Leur contenu et leur orientation dessine un catéchisme républicain sclérosant qui transforme la République en fétiche. A ce titre, la présentation de l'article 49-3 est inadmissible.</i></p> <p><i>Le doublement de l'horaire d'enseignement moral et civique n'est d'autre part pas financé alors que les DHG sont arrivées dans les établissements. En aucun cas, il ne peut être financé par des HSE ou par le Pacte.</i></p> <p><i>L'entrée du théâtre comme enseignement obligatoire dès la rentrée 2024 ne peut pas amputer les horaires des disciplines obligatoires, notamment des Arts plastiques et de l'Éducation musicale. Sorti du chapeau présidentiel, ce nouvel enseignement ne connaît pour l'heure ni horaire réglementaire, ni moyens pour sa mise en œuvre. Toute tentative d'annualisation de l'enseignement du théâtre, des Arts plastiques et de l'Éducation musicale est inacceptable. »</i></p>
041	<p>Rétablir l'enseignement de la technologie en Sixième est primordial. Le SNES-FSU propose aussi un enseignement d'information-documentation sur tous les niveaux et un enseignement des LCA pour l'ensemble des élèves en Sixième et Cinquième.</p>	<p>AIX -</p> <p><i>Remplacer : « Rétablir l'enseignement de la technologie en Sixième est primordial sous forme d'une discipline à part entière ». Par « Par ce qu'elle apporte aux élèves une dimension de la culture commune ancrée dans les sciences et techniques la Technologie doit être rétablie en Sixième. »</i></p>
042	<p>Une option obligatoire et financée serait intégrée en Troisième : quel menu proposer pour cette option sans conditionner l'orientation vers une voie du lycée ?</p>	<p>AIX -</p> <p>Une option obligatoire et financée serait intégrée en Troisième : quel menu proposer pour cette option sans conditionner l'orientation vers une voie du lycée ?</p> <p><i>Un enseignement obligatoire choisi et financé serait intégré dès la Quatrième. La diversification offerte par cette option doit être cadrée de façon concertée en instance départementale ou académique. Le choix de cette option inclurait le latin, le grec, les LVER, un enseignement technologique, artistique, sportif... Ces enseignements obligatoires choisis ne doivent pas cependant introduire de filière au sein du collège pour toutes et tous et aucun de ces enseignements ne conditionnera la décision d'orientation vers une des voies du lycée, ni ne créera une ségrégation intra établissement en permettant des regroupements d'élèves par niveau.</i></p> <p><i>Cette option ne doit pas consister à trier les élèves en fonction de</i></p>

		<i>leurs résultats scolaires et de ce qui pourrait être anticipé de leur orientation.</i>
043	L'option obligatoire pourrait-elle démarrer en Quatrième, notamment pour des disciplines fragilisées (comme LCA ou LVER), en écartant tout risque de créer des filières au sein du collège unique ?	XXX -
044		AIX- <i>L'option de découverte des métiers à partir de la 5^{ème} vise à organiser le fléchage d'un parcours vers l'apprentissage pour les élèves les plus en difficulté. Elle doit être abandonnée et transformée en une heure financée, pour des projets portés par le professeur principal et les PsyEN. Ils pourront porter sur la notion de sens de l'École, sens du travail, d'activités professionnelles, et de projection dans l'avenir. Les propositions du congrès de Montpellier restent des objectifs à atteindre.</i>
045	Fiche 5 - Un autre lycée est possible	XXX -
046	Les réformes Blanquer ont inscrit l'organisation du lycée dans le mécanisme de la sélection généralisée pour l'accès à l'enseignement supérieur. En cinq ans, le lycée est devenu le terrain d'expérimentation grandeur nature d'une politique éducative qui scelle l'abandon du projet démocratique d'élévation des qualifications de toute la population, à l'œuvre depuis la fin du XVIII ^e siècle. C'est une rupture majeure dans l'histoire de l'éducation en France. Sous couvert de la liberté de choix et de l'individualisation des parcours de formation, l'organisation des enseignements entretient la relégation des moins favorisé-es, socialement et scolairement.	AIX - <i>Ajout après « socialement et scolairement » : « et accroît les inégalités de genre avec le choix des spécialités. »</i>
047	L'évaluation devenue permanente et largement locale avec le contrôle continu, conditionne des possibilités de poursuite d'études de plus en plus réduites faute de places. Sous le régime instable de dizaines d'ajustements successifs, les modalités du bac et du lycée sont devenues illisibles et entretiennent un climat d'anxiété et de tensions peu propice aux apprentissages. Il faut en finir avec le colmatage de réformes fondamentalement viciées et avec un lycée qui ne permet plus de préparer les jeunes à l'enseignement supérieur.	AIX - <i>Ajout à la fin du §: « Le guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis au lycée général a été actualisé. Il avait été imposé avec la réforme du bac, l'objectif affiché étant d'harmoniser les pratiques d'évaluation pour les enseignements obligatoires intégrés au contrôle continu. Nous avons réussi à limiter son impact désastreux sur notre liberté pédagogique en proposant des projets d'évaluation très généraux. Avec le report des épreuves en juin, le ministère recommande d'actualiser les projets d'évaluation en y incluant les spécialités. L'argument mis en avant est celui de la sélection sur Parcoursup qui ne peut plus reposer sur les notes de spécialité du mois de mars. Nous réaffirmons notre refus d'un pilotage de nos pratiques d'évaluation pour servir la sélection sur Parcoursup et exigeons la suppression des projets d'évaluations. »</i>
048	Le SNES-FSU revendique l'accès pour la totalité des jeunes à l'une des trois voies du lycée. Des séries renouvées permettront une formation cohérente, en lien avec des poursuites d'études, ouvertes et diversifiées, le tout avec des programmes entièrement repensés. L'ensemble des mandats du congrès de Montpellier reste à	AIX - <i>Ajout à la fin du §: « le SNES-FSU continue à exiger l'abandon du bac Blanquer. »</i>

	cet égard d'actualité.	
049	Dans ce cadre, comment préciser l'organisation de formations qui allient à la fois culture commune et spécialisation progressive ? Sur quelle durée ?	AIX- <i>Ajout après la question : « On peut imaginer un bloc de matière générale commune aux trois voies du lycée (HG, Français, mathématiques, LV, Sciences Physiques et chimiques, Arts, EPS). Ce bloc de matière générale chercherait à concilier formation du citoyen, esprit critique et dimension pratique. ex : les maths du/de la citoyenne (questions de probabilité, de statistiques, de taux, de calculs des sondages mais toujours en lien avec une dimension réflexive). Reste la question du volume horaire. On peut envisager par ailleurs une spécialisation. »</i>
050	Comment penser l'articulation entre les trois voies afin de rendre concrète la possibilité de passerelles ?	XXX -
051	Le diplôme du bac, premier grade universitaire, doit redevenir la seule condition d'accès à l'université. Il doit se fonder sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, dont les modalités seront pensées en fonction des apprentissages scolaires.	AIX - <i>Ajout après « des épreuves nationales » : « avec sujet unique »</i>
052		XXX -
053	Fiche 6 - Pour un droit au lycée	XXX -
054	Le projet Attal conditionne l'accès au lycée général, technologique et professionnel, à l'obtention du DNB dès 2025. Au vu des taux de réussite actuels au diplôme, plus de 10% des jeunes scolarisé-es en Troisième seraient alors privé-es d'accès en Seconde. Le SNES-FSU refuse le principe de classes « prépa-lycée », qui institutionnalise la relégation de dizaines de milliers de jeunes de 15 ans sans autre perspective que la sortie du système scolaire.	AIX - <i>Ajout après « sortie du système scolaire » : Le contenu de ces classes, même si elles sont implantées en lycée risque de ressembler à un sas avant une sortie sans qualification. Les stages en milieu professionnel et le rétrécissement des savoirs sur les fondamentaux ne prépareront pas aux besoins actuels de l'économie de personnels aptes à évoluer en fonction des avancées technologiques.</i>
055	Le DNB marque une étape dans le continuum de la formation des jeunes jusqu'à 18 ans mais ne doit en aucun cas constituer un obstacle au maintien dans le système scolaire. Le diplôme seul doit valider un niveau d'apprentissage dans toutes les disciplines. Aucune certification (maths, LV, informatique ou numérique, etc.) ne peut y trouver place.	AIX- <i>Supprimer : Le-DNB</i> <i>Ajout au début du § : Le SNES-FSU refuse que le DNB devienne un examen barrière instituant la fin de la scolarité obligatoire au collège. Au contraire, il marque...</i>
056	La classe de Seconde, qu'elle soit professionnelle ou générale et technologique, doit se concevoir comme la plus commune possible à l'ensemble des élèves. C'est la condition nécessaire à l'existence de passerelles entre la voie professionnelle et le lycée général et technologique. Dans un premier temps, le SNES-FSU propose de penser pour la Seconde des contenus plus proches voire communs à toutes les voies du lycée. Comment envisager concrètement cette culture commune ?	XXX -
057	L'organisation de la Seconde doit à la fois s'appuyer sur les enseignements de collège et créer les conditions d'une information éclairée vers le cycle terminal de la voie	XXX -

	générale et technologique.	
058	La continuité des enseignements technologiques, linguistiques et artistiques doit être assurée au lycée par des enseignements de tronc commun qui reprennent les enseignements obligatoires du collège tout en les complétant par un éventail d'enseignements optionnels le plus vaste possible, tous bénéficiant de financements fléchés. Les mandats du congrès de Montpellier qui imposent de choisir une option technologique et une option parmi celles des enseignements artistiques, LCA ou de langues vivantes et régionales, demeurent d'actualité.	XXX -
059	Les dispositifs de remédiation ne doivent être ni dissociés du travail en cours ni externalisés. Ils doivent concerner toutes les disciplines et ne dépendre que de la conception des enseignant·es au sein de leur classe. Quelles solutions pour remédier aux difficultés scolaires dans la classe et au quotidien ?	AIX- Ajout à la fin du §: « Il faudrait que l'ouverture des lycées de 8 h 00 à 18 h 00. permette de proposer du soutien scolaire en fin d'après-midi ou bien de la remédiation avec les professeurs de l'établissement. Ceci suppose évidemment un investissement conséquent. La remédiation passe souvent par des petits groupes, des échanges pour dénouer les malentendus. Il faut sortir d'une essentialisation des difficultés scolaires qui incite à rechercher l'existence de troubles neuro-développementaux et à externaliser vers des remédiations qui sont de moins en moins accessibles. Les équipes doivent pouvoir disposer des moyens et du temps pour mettre en place les dispositifs qu'ils jugeront adaptés. »
060		XXX -
061	Fiche 7 - Le supérieur pour toutes et tous	XXX -
062	Le SNES-FSU renouvelle son mandat d'abandon de Parcoursup qui ne favorise pas les poursuites d'études dans le supérieur. Cette plateforme brouille les repères entre formations sélectives ou non, publiques ou non, réduisant les possibilités d'inscription des bachelier·es dans la filière de leur choix. Les formations supérieures privées en tirent profit, ce qui déstabilise notamment le post-bac des lycées, des formations sous statut scolaire qui peuvent connaître des difficultés de recrutement. Pour le SNES-FSU, les BTS et CPGE participent pleinement de la démocratisation de l'enseignement supérieur et doivent davantage être valorisés par le ministère.	AIX - Remplacer : « Cette plateforme brouille les repères entre formations sélectives ou non, publiques ou non, réduisant les possibilités d'inscription des bachelier·es dans la filière de leur choix. » par : « Cette plateforme ainsi que la loi ORE 2018 ont instauré de fait la sélection à l'université ce qui n'a jamais été assumé par les ministères. Elle brouille les repères avec des critères de sélection flous, une distinction opaque entre formations privées et publiques, réduisant ainsi les possibilités des bachelier.e.s dans la filière de leur choix. » Ajout 2ème ligne après « filière de leur choix » : « La présence de nombreuses formations privées, ne débouchant pas sur de diplômes reconnus égarent et pénalisent surtout ceux qui sont les moins familiers de l'enseignement supérieur. Parcoursup leur offre une vitrine pour des publics captifs. Il faut supprimer ces labellisations » Remplacer : « Pour le SNES-FSU, les BTS et CPGE participent pleinement de la démocratisation de l'enseignement supérieur et doivent davantage être valorisés par le ministère » par« Pour le SNES-FSU, les BTS et CPGE participent pleinement de la démocratisation de l'enseignement supérieur et doivent davantage être développés par le ministère »

063	<p>La poussée de l'apprentissage sur les STS est un problème. Elle confronte les collègues à la question de la mixité des publics en accueillant au sein de la même classe des candidat·es sous statut scolaire et d'autres sous statut d'apprenti·e. L'apprentissage se développe très fortement au bénéfice des centres de formation privés hors contrat avec des subventions publiques très fortes. Pour y faire face, peut-on accepter la mise en place de public mixé ou doit-on refuser ce type d'organisation au sein des établissements publics ?</p>	<p>AIX - Ajout à la fin du §: « La mise en place de public mixé paraît complexe à mettre en pratique, notamment pour les collègues. Comment gérer les absences/retour des uns et des autres ? Comment assurer un minimum de continuité pédagogique ?</p>
064	<p>Quelle peut être la stratégie à adopter pour lutter efficacement contre un mode de formation qui pénalise fortement les jeunes des classes populaires ?</p>	<p>AIX - Ajout à la fin du §: En France, les études statistiques et sociologiques prouvent le poids déterminant de l'origine sociale dans la réussite scolaire des élèves. Malgré un principe méritocratique, les inégalités de chances de réussites sont indéniables. Les inégalités sociales face à l'école ne se bornent pas aux inégalités de réussites scolaires, elles reposent aussi sur les inégalités de choix et d'orientation. A réussite identique, les élèves s'orientent / sont orienté.e.s différemment en fonction de leur origine sociale. Pour réduire les inégalités sociales et favoriser la réussite des élèves de classes populaires, il faudra réduire les inégalités d'orientation en agissant sur deux leviers. Pour les familles et les élèves, agir sur les phénomènes d'auto-sélection observés selon les milieux sociaux (notamment en seconde pour le choix de la voie; en première pour les spécialités, et en terminale pour le dossier Parcoursup). Les réformes du bac, l'individualisation des parcours et l'autonomie croissante laissée aux familles et élèves ne font qu'accroître ces inégalités , les ressources étant inégalement réparties. Pour les personnels, réfléchir à nos pratiques, à nos représentations qui, le plus souvent de manière inconsciente, nous conduisent à orienter (au moment du conseil de classe mais pas seulement) différemment les élèves en fonction de leur origine sociale. Une formation qui devrait être obligatoire pour les stagiaires pour mettre l'égalité des chances au cœur des enseignements, des pratiques pédagogiques et d'orientation</p>
065	<p>Comment reprendre la main sur l'apprentissage et favoriser les formations sous statut scolaire ?</p>	<p>AIX- Ajout à la fin du §: L'apprentissage comptabilise un nombre d'accidents croissant. Tous les allègements de la réglementation du travail des apprentis sur machines ou dans des conditions dangereuses doivent être supprimés. Les contrôles des formations dispensées en CFA doivent être renforcés. Concernant l'apprentissage post-bac, les financements publics accordés aux entreprises devraient être modulés en fonction de l'IPS de l'établissement de formation, de la finalité de la formation, et du taux d'insertion post-formation des étudiant.e.s. Les jeunes issus des milieux les plus précarisés, ainsi que des filles et des jeunes issus de l'immigration maghrébine, turque ou subsaharienne affrontent souvent une sélection féroce et une réelle discrimination. Il faudrait, à minima, des procédures de contrôle à ce niveau.</p>

		<i>Les solutions ne sont pas simplement politiques, il faut mener une véritable bataille culturelle autour des bienfaits de la mise en école.</i>
066		XXX -
067	Pour les CPGE, la mobilisation des collègues dans laquelle le SNES-FSU a joué un rôle prépondérant, a permis le retrait du projet de réforme des prépas économiques. La baisse globale des effectifs de prépa due à la réforme du lycée est enrayée. Cependant, les prépas de proximité ont été durablement fragilisées : il faut cesser les fermetures de classes, notamment au prétexte d'expérimentations avec des universités pour décrocher une L3. Doit-on aller vers une demande de reconnaissance de L3 avec les Grandes Écoles ou garder la ligne du continuum 2+3 pour l'obtention du grade master ?	XXX -
068		XXX -
069	Les Greta participent à la mission de service public de l'éducation et la formation tout au long de la vie (ETLV). Comment permettre aux GRETA d'assurer cette mission de service public ?	XXX -
070		XXX -
071	Fiche 8 - Un numérique maîtrisé	XXX -
072	Le ministère et les collectivités s'obstinent à percevoir le « numérique » comme une ressource où puiser des solutions sans évaluer les résultats ou les conséquences à court et long terme. L'obsolescence des supports pour le fonctionnement de logiciels en constante évolution induit des pratiques difficilement tenables : renouvellement permanent du matériel, utilisation de matériels personnels. Comment ne pas aggraver le bilan environnemental lié à la durée de vie du matériel informatique ?	XXX -
073	Pour le SNES-FSU, tout élément (matériel physique, portail, logiciel...) qui a vocation à être utilisé par les professionnel·les doit faire l'objet de consultations et d'échanges avant la mise en place, et en cours d'usage. Les personnels ne sont pas des usagers au même titre que les élèves ou parents. L'expertise du terrain, de l'utilité et de la faisabilité en situation de travail ne relève que des professionnel·les. Que devrait être une véritable concertation ?	<p>AIX -</p> <p><i>Ajout après « cours d'usage » : « Les CIO doivent pouvoir disposer d'équipements adaptés aux besoins du public. En particulier, ils doivent continuer à être dotés d'ordinateurs fixes pour le travail des Psyen et pour les besoins des usagers qu'ils reçoivent au CIO. Ceux-ci doivent être renouvelés et adaptés aux besoins.</i></p> <p><i>Supprimer : Que devrait être une véritable concertation ?</i></p> <p><i>Ajout à la fin du §: Une véritable concertation passerait d'abord par une nécessaire expérimentation, suivie d'un retour des collègues, de la communauté éducative et d'une discussion sur ce qui fonctionne ou pas, ce que l'on appelle un retour du terrain ».</i></p> <p><i>L'usage des outils numériques à des fins professionnelles doit faire l'objet d'une étude d'impact sur les conditions de travail de la part des F3SCT. Et être discuter</i></p>

		<p><i>dans des espaces de discussion au sein de chaque établissement.</i></p> <p><i>L'état doit prendre en charge le financement, la gestion et le développement de l'ensemble des ressources numériques, notamment les ENT, les logiciels de gestion des élèves, des personnels (déplacements, stages,...) afin de garantir une uniformité et une stabilité dans le temps pour l'ensemble des usagers, ce que ne permet pas le recours aux ressources sous licence.</i></p>
074	<p>Les élèves et les personnels ne sont pas des objets d'expérimentations. Nos mandats sur la liberté pédagogique, les formations en ligne, l'enseignement hybride et à distance et la marchandisation de l'éducation restent valides. Le SNES-FSU sera particulièrement vigilant sur le respect de ces principes avec les usages de l'IA qui seraient envisagés. Quels sont les impacts des intelligences artificielles (IA) sur le travail des élèves et quelles réponses y apporter ?</p>	XXX -
075	<p>Comment les IA risquent-elles de dénaturer les métiers et comment s'en prémunir ?</p>	<p>AIX -</p> <p><i>Ajout à la fin du §: L'accompagnement et les conseils sur l'orientation ne sauraient être remplacés par l'usage de l'intelligence artificielle au risque d'induire des choix jugés « probables et réalistes » par les concepteurs de la machine mais restrictifs par rapport aux choix possibles en fonction de la singularité de chaque élève. L'usage de ressources numériques pour l'information des élèves doit faire l'objet d'une évaluation indépendante des ressources en termes de fiabilité, gratuité et pluralité. L'usage de certains supports ou ressources numériques ne peut être imposé aux PsyEN.</i></p>
076	<p>Dans la perspective d'une véritable politique de prévention, quelles formes pourrait prendre une « pause numérique » afin de ne pas encourager les élèves ni les personnels à utiliser sans arrêt les objets et solutions numériques ?</p>	<p>AIX -</p> <p><i>Ajout à la fin du §: La Loi du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique doit être appliquée en collège afin de protéger les élèves et les enseignants des dérives des RS</i></p> <p><i>L'impact de l'usage du numérique sur nos conditions de travail doit être étudié par les F3SCT à même de proposer des pistes de prévention.</i></p>
077	<p>L'EMI ne peut se résumer à une éducation aux dangers des usages numériques ni à un enseignement du numérique réduit à de « bonnes pratiques ». La technologie ne peut pas non plus être réduite au numérique. Quel bilan faire des contenus, des programmes, des pratiques et de l'évaluation en SNT ?</p>	XXX -
078	<p>Quel bilan peut-on faire de la mise en place de la plateforme PIX quant aux apprentissages ?</p>	<p>AIX-</p> <p><i>Ajout à la fin du §: La mise en place de PIX n'apporte rien aux apprentissages. Même si les questions sont en rapport avec les programmes disciplinaires, l'enseignant n'est pas tenu de leurs élaborations ni de leurs évaluations.</i></p>
079	<p>Le SNES-FSU rappelle qu'il demande l'abandon de la certification PIX, d'autant qu'il s'agit aussi d'évaluer ce que les élèves ont appris en dehors du cadre scolaire, ce qui</p>	AIX-

	renforce les inégalités.	<i>Ajout à la fin du §: Le SNES-FSU demande l'abandon des certifications (PIX et langues vivantes) et des attestations de Langues vivantes d'autant qu'il s'agit aussi d'évaluer ce que les élèves ont appris en dehors du cadre scolaire, ce qui renforce les inégalités. Les enseignements, le brevet et le baccalauréat permettent déjà d'attester d'un niveau.</i>
080		AIX - <i>ONISEP: Le SNES-FSU dénonce le Projet Avenir(s)(en particulier les compétences à s'orienter) porté par l'ONISEP visant à mettre en articulation tous les référentiels de compétences à s'orienter du collège à France- Travail et au ROME 4.0. Il vise à établir la traçabilité du parcours des individus du collège à la vie active afin de pouvoir faire pression sur le choix de certaines formations ou certains emplois.</i>
081	Fiche 9 - École inclusive	XXX -
082	Tout.e jeune doit pouvoir être scolarisé.e et la scolarité en milieu ordinaire doit être recherchée. Dans le contexte actuel, l'école inclusive est soumise à une logique comptable bien plus qu'humaine et éducative. Les injonctions paradoxales de l'État, l'insuffisance de moyens provoquent de la souffrance au travail, de la souffrance pour une partie des élèves. Les structures et dispositifs adaptés doivent rester une alternative pour certain-es élèves.	AIX- <i>Ajout après « tout.e jeune » : « en situation de handicap »</i> <i>Ajout à la fin du §: Penser les effectifs avec une logique d'inclusion . Chaque inclusion potentielle doit être pensée en fonction du profil des élèves. Dans chaque établissement concernés par ces dispositifs , les effectifs dans les divisions doivent être anticipés pour accueillir les EBEP)</i> <i>Dans le projet de grille pour le collège à 32h, des temps doivent être prévus pour faire les devoirs en fin de journée. Ces temps devront faire partie du service des enseignants.</i> <i>Alors que tous les élèves, quels que soient leurs difficultés cognitives ou leur handicap, ont leur place à l'École et disposent du droit fondamental à la scolarisation, la politique d'inclusion du gouvernement se trouve dans un état de véritable déshérence. Impuissants, les collègues assistent quotidiennement à son échec alors que, pour les enfants en situation de handicap et leurs familles, la situation n'est plus tenable. A titre d'exemple, l'obligation de la réussite au brevet pour l'entrée en seconde ne tient pas compte des besoins spécifiques des élèves relevant de l'inclusion. Elle est contradictoire avec la politique volontariste menée à l'école et au collège.</i> <i>De manière générale, les moyens alloués à l'École inclusive ne sont pas à la hauteur des enjeux et le nombre de classes soins-études doit être augmenté de manière significative et dotés de moyens importants. Il est en effet urgent de mettre en place les moyens pour réussir l'inclusion scolaire et pour ne pas laisser les personnels démunis et en situation de souffrance professionnelle. De même, il est impératif que les élèves nécessitant une médicalisation et des soins relevant des personnels médicaux puissent être accueillis dans des structures</i>

		<i>et des dispositifs adaptés alors qu'ils sont notoirement insuffisants ou menacés de fermeture</i>
083	L'État doit se donner les moyens humains et financiers de l'accessibilité universelle qu'il promeut, en améliorant le bâti, en augmentant les places dans les structures spécialisées (IME, ITEP...), en réduisant les effectifs par classe, en créant des postes au sein d'équipes pluri-professionnelles, en améliorant le maillage territorial des dispositifs ULIS et classes UPE2A. Le SNES-FSU revendique la suppression des PIAL et la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour les AESH.	AIX - <i>Supprimer : « des dispositifs ULIS et classes UPE2A »</i> <i>Ajout à la fin du §: Le SNES-FSU dénonce le projet de fusion des AED et des AESH en ARE (Assistant.e.s pour la Réussite Educative), revendique la suppression des PIAL et la création d'un corps de la Fonction publique de catégorie B pour les AESH.</i>
084	Les élèves allophones doivent avoir la possibilité de poursuivre leur scolarité au-delà de la première année en UPE2A.	AIX - <i>Ajout à la fin du §: « Le SNES-FSU revendique pour les élèves allophones une prise en charge sécurisante et ambitieuse au sein de dispositifs dédiés, les UPE2A.</i> <i>Le principe de l'inclusion doit y être effectif et, conformément à la circulaire d'octobre 2012, combiner 12 heures minimum d'enseignement du français langue de scolarisation (FLS) et des heures d'inclusion en classe ordinaire.</i> <i>Les élèves allophones doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement en FLS au-delà de la première année de scolarisation, voire d'une deuxième année d'UPE2A.</i> <i>Leur statut d'élèves à besoins éducatifs particuliers doit être reconnu tant que nécessaire et leur plurilinguisme valorisé durant toute leur scolarité.</i> <i>Aucune pression ne saurait être exercée sur les enseignant-es pour sortir précocement les élèves des dispositifs UPE2A ou pour surcharger le nombre d'élèves allophones pris en charge par ces dispositifs. Les enseignants doivent pouvoir s'appuyer sur une équipe pluri-professionnelle conséquente. En effet, l'inclusion dans une nouvelle culture, un nouveau milieu de vie demande du temps et ne saurait être réduite à la maîtrise de la langue, d'autant que les parcours de ces adolescent.e.s ne sont pas que géographiques mais très souvent liés à des histoires familiales douloureuses et des traumatismes.</i> <i>Les logiques d'économies budgétaires ne peuvent gouverner la politique de scolarisation des élèves allophones. »</i>
085	Le MEN doit développer un matériel pédagogique adapté et des formations pour tous les personnels parce qu'ils et elles sont tous concerné-es par les élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour le SNES-FSU, c'est dès la conception des programmes que doit être pensé leur caractère inclusif dont découleront des diplômes eux aussi accessibles.	XXX -
086	Le SNES-FSU s'oppose aux PAS (pôles d'appui à la scolarité) et aux ARE (assistant-es à la réussite éducative) qui ne feraient qu'aggraver la dilution et la réduction des	XXX -

	moyens. Le MEN doit cesser d'imposer des projets pour l'École sans concertation ni bilan, comme à la Conférence nationale du handicap d'avril 2023. Le SNES-FSU revendique le droit pour les organisations syndicales à participer au comité national du suivi de l'école inclusive (CNSEI) et, par principe, à tout projet touchant les élèves et les conditions de travail.	
087		XXX -
088	Fiche 10 - Climat scolaire	XXX -
089	Sous prétexte d'améliorer le bien-être des élèves et des personnels, les compétences dites psychosociales font leur chemin à l'école. Pour le ministère, la notion de climat scolaire est une porte d'entrée pour imposer une approche visant à un cadrage scolaire de « l'amélioration de soi » dans un but d'adaptabilité à la société et à l'économie. Comment lutter contre cette stratégie managériale qui entend normer les comportements, les personnalités et les métiers ?	XXX -
090	La santé mentale des jeunes est devenue récemment une préoccupation du ministère alors que ses politiques contribuent à sa dégradation. Les mesures envisagées ciblent notamment CPE et personnels de la vie scolaire pour des formations de secouristes en santé mentale. Face à l'enjeu de la santé mentale des jeunes, quelles formations, quelles prérogatives et actions, quels partenaires, vers quelles structures orienter, comment combattre les dérives observées et questionner le respect des règles en terme d'éthique et de laïcité ?	<p>AIX -</p> <p>« face à l'enjeu de la santé mentale jusqu'à structure orienter »</p> <p>Ajout à la fin du §: L'usage du terme santé mentale individualise et pathologise ce qui résulte pour une bonne part de la déstabilisation du cadre éducatif du fait des réformes et de la dégradation des conditions de travail et d'études. Ceci perturbe grandement le développement psychologique des adolescents. La décision de création de référents en santé mentale constitue une négation de la professionnalité et de l'existence des PsyEN. Elle transfère sur un personnel formé en quelques jours, la responsabilité de décider du niveau d'alerte approprié. Elle importe dans l'Ecole les modalités de repérage des risques psychosociaux qui se focalisent sur les individus fragiles et sur les signaux faibles. Le SNES -FSU demande la suppression des référents en santé mentale et le doublement des recrutements des PsyEN EDO afin d'assurer un suivi des adolescents et une coordination régulière avec les structures de soins extérieures publiques dont le nombre doit être accru.</p> <p>Penser la formation dans le respect des métiers et en tenant compte de l'expertise de chacun.e . Le pacte ayant ouvert la porte à de la désorganisation (CPE éligible à la part variable de l'ISOE sans toucher la part fixe) les missions sont décloisonnées et sous prétexte de polyvalence, les missions réglementées par la circulaire des PP mais aussi la circulaire des CPE de 2015 et celle des PSYEN EDO (2017) sont transformés en un « fourre tout » qui défend l'idée du travailler plus pour gagner plus , alors que nous demandons plus de professionnels pour mieux travailler</p>
091	La prévention du harcèlement en milieu scolaire souffre d'un manque de personnels. Et les agent-es se trouvent souvent démuni-es face à ce phénomène complexe et	AIX –

	insidieux. Pour le SNES-FSU, construire des réponses éducatives et pédagogiques pour lutter contre le harcèlement requiert une action réfléchie, concertée et financée sur le temps long. Quels mandats pour une lutte efficace contre le harcèlement en milieu scolaire (collectifs de travail, formation, temps de concertation...)?	<p>Ajout à la fin du §: Sortir de la logique de sanction automatique et travailler la prévention en équipe pluri professionnelle dans le respect des missions de chacun.es .</p> <p>Du temps doit être dégagé pour les équipes pour aborder cette problématique (formation , résolution de conflit , temps d'écoute et de réception de la parole).</p>
092	Programme « pHarE », numéro vert, référent-e harcèlement... quel bilan en faire ?	<p>AIX-</p> <p>Ajout à la fin du §: L'usage de méthodes ne peut être imposé aux personnels, ni l'intervention d'associations extérieures dont les programmes doivent être cadrés et évalués. Le recours systématique à des numéros verts ne doit pas être utilisé pour cacher la pénurie de moyens et de postes dans les équipes pluriprofessionnelles.</p>
093	Quelles réponses pour contrecarrer le nouveau management public qui entend faire des équipes pluriprofessionnelles, toujours plus réduites, un outil de gestion de la pénurie des personnels mettant à mal missions et métiers ?	<p>AIX –</p> <p>Ajout à la fin du §: Reconsolider la circulaire de mission des CPE de 2015 , qui en fait un professionnel concepteur de son activité , le Pacte ayant ouvert la voie aux lettres de missions et étant moins contraignant pour des personnels non concernés par le RCD , il est devenu la porte d'entrée à l'aspiration des CPE dans le corps des personnels de direction , il faut une réflexion autour de la réévaluation de la rémunération des Heures Péri Éducatives calquées à minima sur les HSA</p>
094	Le climat scolaire englobe aussi des facteurs liés aux conditions matérielles de construction et d'aménagement des établissements. Quelles revendications peut-on porter sur le bâti scolaire en lien avec l'accessibilité, la qualité des apprentissages, de l'éducatif, des relations entre les personnes ?	<p>AIX-</p> <p>Ajout à la fin du §: Comme les épreuves finales du DNB se déroulent de plus en plus souvent en période de canicule dans de nombreuses régions, la passation de ces épreuves finales du DNB devraient être organisées exclusivement sur des matinées.</p>
095	La notion de climat scolaire ne doit en rien être confondue avec une nécessaire sécurisation des établissements, des personnels et des élèves.	<p>AIX-</p> <p>Ajout à la fin du §: Le climat scolaire résulte d'une interaction complexe entre les différents personnels de l'établissement et leur capacité à installer ensemble une cohérence éducative qui permet une sécurisation psychologique des élèves. Pour cela, il faut du temps et des équipes complètes. Les effectifs dont les PsyEN ont la charge ne doit pas dépasser 600 élèves.</p>
096		XXX -
097	Fiche 11 - L'engagement n'est pas une obligation	XXX -
098	Depuis 2017, E. Macron tente de créer les conditions d'une généralisation du Service national universel (SNU), au nom de l'engagement. L'EMC est aussi invoqué comme	XXX -

	supposé remède à tous les maux de la société. Avec les labels « classe et lycée engagés », le ministère institue un SNU sur le temps scolaire tout en prétendant à un continuum entre contenus du séjour de cohésion et de l'EMC. Il fait du SNU une possibilité de déroger à la séquence d'observation en milieu professionnel obligatoire en fin de Seconde.	
099	Il ne s'agit plus d'émanciper par les savoirs mais de domestiquer la jeunesse par le management entrepreneurial et la discipline militaire. La « jeunesse engagée » doit apprendre à obéir aux règles, en acquérant les « soft skills » valorisables sur le marché de l'emploi, sans remettre en cause les structures de domination d'une société de plus en plus injuste.	<p>AIX-</p> <p>Ajout après « discipline militaire » : A ce titre, le SNES-FSU condamne toutes les tentatives d'embrigadement de la jeunesse à travers la généralisation du Service National Universel. D'autre part, les expérimentations du port de l'uniforme favorise une appartenance identitaire en contradiction avec l'universalisme de l'école de la république.</p> <p>Ajout à la fin du §: L'utilisation des compétences psychosociales pour certaines catégories d'élèves en lieu et place des enseignements doit être combattue.</p>
100	Dans ce schéma, les personnels du service public d'éducation, qui s'attachent à former des citoyen·nes libres et éclairé·es, sont méprisé·es. On les considère comme incapables de bien éduquer à la citoyenneté, tandis que d'autres acteurs sont encouragés. Ainsi, de nombreuses associations, créées sous l'égide d'entreprises, participent à la prise en charge des élèves, sous couvert de l'information à l'orientation, de l'amélioration du climat scolaire, ou du bien-être et de la confiance en soi. Le SNES-FSU demande qu'il soit mis un terme à ce type de partenariats.	<p>AIX-</p> <p>Ajout à la fin du §: Il demande également qu'il soit mis fin aux procédures de labellisations systématiques et sans évaluation de n'importe quel organisme par le MENJS. Des procédures d'évaluation transparentes sur le contenu, la qualité des intervenants et les éventuels conflits d'intérêts doivent être systématiquement mises en œuvre.</p>
101	Il refuse le principe d'une éducation qui fait de la mise au pas de la jeunesse son unique objectif, que ce soit par des pseudo-stages en entreprise ou des simulacres de service national. Il revendique la disparition du SNU et de tous les dispositifs expérimentaux qui tendent à l'imposer sur le temps scolaire. L'EMC doit rester un enseignement cohérent construit sur des programmes permettant de former des citoyen·nes critiques, et non une variable d'ajustement permettant d'introduire toutes sortes de dispositifs dans les emplois du temps des élèves. Le SNES-FSU refuse l'imposition de séances clés en main et d'intervenants extérieurs non sollicités par les enseignant·es dans le cadre de leurs progressions en EMC.	<p>AIX-</p> <p>Remplacer « Il revendique la disparition du SNU et de tous les dispositifs expérimentaux qui tendent à l'imposer sur le temps scolaire. » par « Il demande l'abrogation du SNU et de tous les dispositifs expérimentaux qui tendent à l'imposer sur le temps scolaire. »</p> <p>Ajout à la fin du §: Le premier ministre Attal a annoncé le lancement de travaux en vue d'une généralisation du Service National Universel (SNU) à la rentrée 2026.</p> <p>Cette généralisation s'inscrit dans le cadre du « réarmement civique et moral », en réalité une opération de soumission et d'embrigadement de la jeunesse visant notamment à perpétuer et à légitimer l'organisation actuelle de la société.</p> <p>Par ailleurs, la généralisation du SNU aurait un coût considérable et s'effectuerait nécessairement sur le temps scolaire.</p> <p>Considérant que les élèves ont besoin d'école et pas de SNU, le SNES-FSU s'oppose à la généralisation du SNU et réaffirme son exigence d'abrogation. Il demande également la suppression des « classes défense ».</p>

		<i>Ajouter : Les stages en entreprises en secondes générales et technologiques dans leur modalité actuelle doivent être supprimés. Ils interviennent en fin d'année, et n'auront donc aucune efficacité en matière d'aide à l'orientation comme indiqué par le ministère. De plus, la mise en concurrence de 550 000 élèves pour trouver un stage dans la même période se traduira pas une inégalité d'accès forte en fonction du territoire, de l'origine sociale, du genre ou encore de l'origine ethnique. »</i>
102		XXX -

Vote du Texte

Pour : 63 – Contre : 2 – Abstention : 7 – NPPV : 0

